

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **12 décembre 2017** à **19h30**

N° délibération
D2017-08-07

Date de convocation
5 décembre 2017

Date d'affichage
5 décembre 2017

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	13	2	0	15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTI Claudie
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
Mme PIQUEMAL Anne	M. FALLITO Giovanni	
M. MULLER Jean-Marie	Mme BOULANGE Rachel	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme DAUMAIL Martine	
M. POINSIGNON Gilles		

Etaient absents excusés

Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
M. MARION Julien	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Vente de terrains zone de l'école**

VU la délibération D2016-08-05 du 12 décembre 2016 approuvant l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone de l'école, comprenant l'aménagement d'un parking, d'une voirie de liaison et la construction d'un local communal, à la société **IMHOTEP Architecture**, sise 93 rue de Metz à TALANGE ;

VU la délibération D2017-04-02 du 31 mai 2017 autorisant le maire à déposer le permis d'aménager auprès du service instructeur de la CCHCPP ;

VU l'arrêté 2017-26 du 16 août 2017 accordant le permis d'aménager pour la réalisation du lotissement communal ;

VU le projet d'aménagement de la zone de l'école à Silly-sur-Nied et la commercialisation de parcelles communales à construire ;

VU la délibération D2017-06-05 du 14 septembre 2017 approuvant la vente de terrains communaux zone de l'école ;

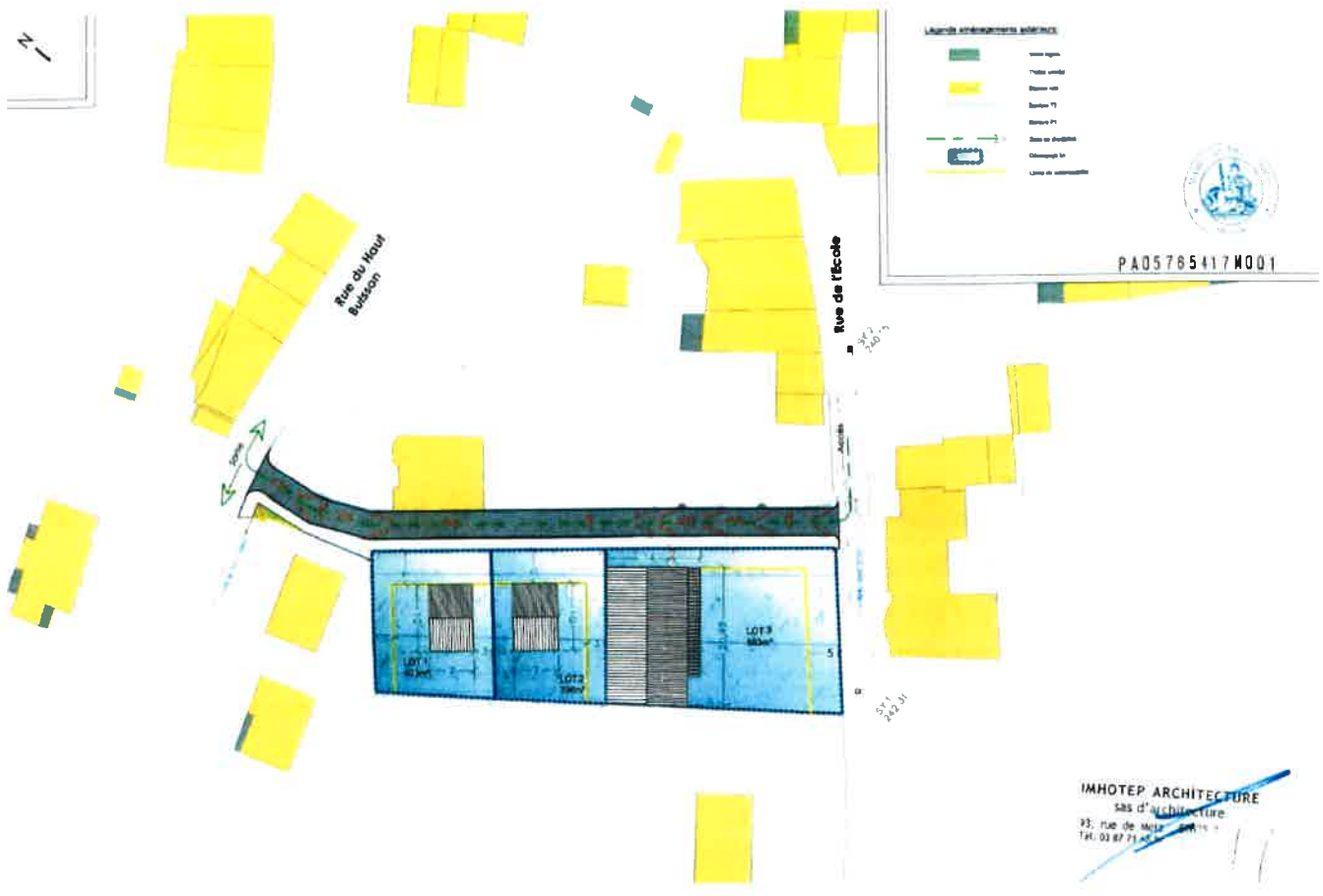
VU l'article 268 du code général des impôts dispose que la cession d'un terrain à bâtir par un assujetti agissant en tant que tel est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des acheteurs potentiels souhaitent acquérir la parcelle section 1 lot 2 d'une surface totale de 3.96 ares.

Le prix de la parcelle viabilisée serait fixé à 15.000 € l'are.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la vente de cette parcelle et sur le montant actualisé de la transaction.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle section 1 lot 2 d'une surface totale de 3,96 ares soit 59.400 €.
- **APPROUVE** le prix de vente de cette parcelle à 15.000 € l'are soit 59.400 € pour la parcelle section 1 lot 2.
- **AUTORISE** le maire à signer le compromis de vente et à engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Fait à Silly-sur-Nied, le 12 décembre 2017
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet